

## LA « STÈLE DES CÉRÉALES » DE CYRÈNE<sup>1</sup>

La « stèle des céréales » retrouvée à Cyrène est assurément, pour la question de l'approvisionnement en grains des cités grecques, l'un des documents épigraphiques les plus précieux qu'il nous ait été donné de conserver. Commentée à maintes reprises, elle suscite toujours autant d'interrogations et d'hypothèses.

Édité par Silvio Ferri en 1925 – son invention date de 1922 –, le texte de la « stèle » n'occupe en fait que l'une des faces d'un parallélépipède de marbre d'1,33 m de haut<sup>2</sup>; la face sur laquelle est inscrit le texte mesure 39 cm de large et 37,5 cm d'épaisseur, pour une hauteur de lettre comprise entre 1,2 et 1,4 cm ; deux autres faces sont occupées par les « lois sacrées » de Cyrène, la quatrième ayant été laissée vierge.

Le sens général de la « stèle des céréales » apparaît dès la première lecture<sup>3</sup> : à un moment situé entre l'accession au trône d'Alexandre, en 336, et sa disparition, en 323, les Cyrénéens ont envoyé d'importantes quantités de grain à quarante-trois cités grecques et deux femmes, Olympias et Cléopâtre, respectivement mère et sœur du souverain argéade, destinataires classés par ordre décroissant de quantité de céréales reçue. Si donc le sens général est clair, dans le détail, de nombreux points d'ombre subsistent.

Il ne saurait être question ici de commenter l'établissement du texte, mais plutôt de faire le point sur les principales questions et hypothèses émises sur l'envoi lui-même ; aussi, à un bref commentaire des quatre premières lignes succèderont une étude des destinataires et une réflexion sur les causes de la *sitodeia*, la « disette », mentionnée ligne 3.

### COMMENTAIRE DES LIGNES 1 À 4

#### Ligne 1

La stèle a été rédigée sous la prêtrise de Sosias, fils de Calliadas : c'est en effet le prêtre d'Apollon qui possède à Cyrène l'éponymie. Malheureusement, ni Sosias ni son père ne nous sont autrement connus : la prosopographie ne nous apporte donc aucune date précise. Néanmoins, la présence de certains destinataires peut nous permettre de proposer des éléments de datation : la présence d'Olympias, doublement bénéficiaire des envois (lignes 6 et 22-23), et de Cléopâtre (ligne 10) nous invite à placer le *terminus post quem* de l'envoi en 331 av. J.-C., date de l'ambassade cyrénéenne auprès d'Alexandre dans l'oasis de Siwah. Pour ce qui est du *terminus ante quem*, nous pouvons hésiter entre deux dates : une

<sup>1</sup> Cet article a été présenté initialement sous la forme d'une communication dans le cadre des Journées de l'École doctorale I de l'université Paris-Sorbonne, le 4 juin 2011. Que soient remerciés Mmes les Pr. C. Dobias-Lalou et S. Franchet d'Esperey et M. les Pr. O. Picard et F. Lefèvre pour leurs réflexions et conseils.

<sup>2</sup> *L'editio princeps* indique que ce marbre vient de Paros. Cf. cependant C. Renfrew, J.S. Peacey, « Aegean Marble: A Petrological Study », *Annual of the British School at Athens*, 63, 1968, p. 59-61, qui invitent à la prudence face à des affirmations trop tranchées quant à la provenance du marbre.

<sup>3</sup> On trouvera en Annexe, p. 10-12, le texte de l'inscription avec la traduction en regard, ainsi que deux clichés de la stèle.

basse, 323 av. J.-C., mentionnée plus haut ; une haute, 325 av. J.-C., date à laquelle Cléopâtre quitte l'Épire et sa mère Olympias pour retourner en Macédoine<sup>4</sup>.

Nous avons pu dire, en commençant le commentaire de cette ligne 1, que la stèle avait été rédigée sous Sosias ; en effet, l'importance des quantités envoyées, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, ainsi que la présence de deux entrées pour un même destinataire – Olympias aux lignes 6 et 22-23, Mélibée aux lignes 13 et 37-38, Mégare aux lignes 14 et 36, Oitaia aux lignes 18 et 41-42, Ambracie aux lignes 19 et 56-57, Cnossos aux lignes 31 et 59, Égine aux lignes 46 et 50 et enfin Cythère aux lignes 48 et 52 – donnent à penser qu'il y eut non pas un mais deux envois à destination des cités grecques : l'année de la prêtrise de Sosias ne serait donc que l'année de consignation de ces envois, postérieure par conséquent à cette fourniture massive de céréales par Cyrène.

#### Lignes 2 à 4

Il est difficile de se prononcer sur la nature des céréales envoyées par Cyrène. Si la traduction de σῖτον par *blé* peut sembler possible, l'importance des quantités mentionnées invite à reconsidérer cette traduction trop rapide. La stèle consigne en effet l'envoi de 805 000 médimnes aux différents destinataires et, que l'on utilise l'étalon attique ou l'étalon éginétique (c'est ce dernier que nous adopterons), les quantités inscrites sont considérables : 422 834 hectolitres si l'on adopte l'étalon éginétique (un médimne éginétique équivaut à 52,53 litres), 281 887 hectolitres avec l'étalon attique (un médimne attique vaut 35,02 litres). Or l'on sait que la Cyrénaïque produisait en 1926 – soit avant que les effets de la colonisation italienne ne se soient fait sentir – 465 450 quintaux d'orge et 43 858 quintaux de blé<sup>5</sup>. Il est donc impossible de voir dans σῖτον un terme recouvrant le seul blé : adopter cette traduction conduirait à admettre que Cyrène exporta là la production de dix années ; il n'en reste pas moins que Cyrène fournit aux destinataires mentionnés l'équivalent de sa production annuelle d'orge et de blé.

Il nous faut à présent aborder la difficile question du sens à donner à ἔδωκε.

La première hypothèse fut de donner au verbe δίδωμι le sens de *donner, offrir*, ce qui est fort peu probable. Tout d'abord, Cyrène ne figure pas dans les listes des donateurs de blé à Athènes<sup>6</sup> ; par ailleurs, on attendrait l'adjonction au verbe simple de substantifs tels que δωρεάν ou δωρειάς, *en cadeau*, l'accusatif d'objet interne étant employé adverbiallement, comme en IG II<sup>2</sup>, 212<sup>7</sup> :

[. . .] ὅτι εἰσὶν ἄνδρες [ἀ]γα[θ]οὶ καὶ ἐπ[αγ]-  
γέλλονται τῶι δήμῳι [τ]ῶι Α[θ]η[ν]α[ν]ιω[ν] ἐπιμε[λ]-  
ήσεσθαι τῆς ἐκπομπῆς τοῦ σίτου . . .  
[. . .] [ἐπ]ε[ι]δὴ δὲ [τὰ]ς δω[ρει]ὰς διδῶσι-

<sup>4</sup> Sur la présence des deux femmes en Épire au moment des envois, P. Cabanes, *L'Épire de la mort de Pyrrhos à la conquête romaine*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 492 ; sur le retour de Cléopâtre, Plutarque, *Vie d'Alexandre*, LXVIII, 4.

<sup>5</sup> Sur la production céréalière de la Cyrénaïque, E. De Agostini dans L.V. Bertarelli, *Possedimenti e colonie: Isole Egee, Tripolitania, Cirenaica, Eritréa, Somalia*, Milan, Touring club italiano, 1929, p. 432 et A. Laronde, *Cyrène et la Libye hellénistique*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, p. 33.

<sup>6</sup> IG II<sup>2</sup> 400, 407, 408, 1628. *Contra*, E. Ziebarth, *Beiträge zur Geschichte des Seerans und Seehandels im alten Griechenland*, Hambourg, Friederischen/de Gruyter, 1929, p. 71 sq., qui propose de restituer le nom de Cyrène en IG II<sup>2</sup>, 408, l.8.

<sup>7</sup> Nous ne reproduisons ici que les lignes qui intéressent notre propos. Pour une édition récente de cette inscription, P.J. Rhodes, R. Osborne, *Greek Historical Inscriptions 404-323BC*, Oxford, Oxford UP, 2003, n°64.

v Ἀθηναίοι[ς ἄσ]περ Σ[άτ]υ[ρ]ος καὶ Λεύκων ἔδοσαν

[...] parce qu'ils sont des hommes de bien et qu'ils promettent au peuple des Athéniens de veiller à l'envoi de blé [...] attendu qu'ils font aux Athéniens les cadeaux qu'ont faits Satyros et Leukôn

L'on pourrait également considérer que Cyrène a simplement fait une vente au prix en vigueur et a donc simplement *fourni* du grain aux cités mentionnées : pourquoi dès lors faire graver une stèle si cette livraison ne sort pas de l'ordinaire ? Peut-être la cité cyrénéenne a-t-elle voulu par là rappeler à l'ensemble du monde grec sa puissance et son opulence à une époque où une grande partie des cités sont en crise : nous n'avons aucun moyen d'en juger. Ou bien alors – ce qui est fréquent dans les échanges commerciaux –, *δίδωμι* pourrait prendre le sens d'« accorder une licence d'exportation » mais ici encore, une expression telle que « σίτου ἐξαγωγὴν δοῦναι », « permettre l'exportation du blé » eût été préférable<sup>8</sup>.

Enfin, il est possible que Cyrène ait fait une vente non pas à prix normal, mais à prix réduit : peut-être Cyrène a-t-elle « pris part à une *épidosis* dans l'ensemble des cités grecques, aux conditions mêmes auxquelles les marchands pratiquèrent l'*épidosis* envers la seule cité d'Athènes, c'est-à-dire en répondant à l'invitation de la cité de fournir du blé à prix réduit en une quantité définie »<sup>9</sup>. Arrêtons-nous justement sur deux témoignages, l'un littéraire, l'autre épigraphique, parfaitement contemporains de la stèle cyrénéenne.

Démosthène, *Πρὸς Φορμίωνα περὶ δανείου* (XXXIV – *Contre Phormion au sujet d'un prêt*)

38 Φορμίων τοίνυν τούτῳ χρώμενος κοινῶν καὶ μάρτυρι οἶεται δεῖν ἀποστερηῆσαι τὰ χρήματα ἡμᾶς, οἳ γε σιτηγοῦντες διατετελέκαμεν εἰς τὸ ὑμέτερον ἐμπόριον, καὶ τριῶν ἤδη καιρῶν κατελιφθῶν τὴν πόλιν ἐν οἷς ὑμεῖς τοὺς χρησίμους τῷ δήμῳ ἐξητάζετε, οὐδενὸς τούτων ἀπολελείμμεθα, ἀλλ' ὅτε μὲν εἰς Θήβας Ἀλέξανδρος παρήει, ἐπεδώκαμεν ὑμῖν τάλαντον ἀργυρίου· 39 ὅτε δ' ὁ σίτος ἐπετιμήθη <τό> πρότερον καὶ ἐγένετο ἑκκαίδεκα δραχμῶν, εἰσαγαγόντες πλείους ἢ μυρίους μεδίμνους πυρῶν διεμετρήσαμεν ὑμῖν <ἀντι> τῆς καθεστηκυίας τιμῆς πέντε δραχμῶν τὸν μέδιμνον, καὶ ταῦτα πάντες ἴστε ἐν τῷ πομπείῳ διαμετρούμενοι· πέρυσι δὲ εἰς τὴν σιτωνίαν τὴν ὑπὲρ τοῦ δήμου τάλαντον ὑμῖν ἐπεδώκαμεν ἐγὼ τε καὶ ὁ ἀδελφός.

38 Phormion donc, avec la complicité et le témoignage de cet homme, pense qu'il faut nous dépouiller de nos biens, nous qui n'avons eu de cesse d'approvisionner en blé votre marché et qui, à l'occasion déjà de trois périodes critiques pour la cité, au cours desquelles vous avez éprouvé les bons serviteurs du peuple, ne l'avons cédé à aucun d'entre eux : 39 lorsqu'Alexandre marcha sur Thèbes, nous vous avons volontairement donné une somme d'un talent en argent monnayé ; lorsque le blé vit son prix renchérir pour la première fois et valut seize drachmes, important plus de mille médimnes de froment, nous vous l'avons distribué non pas pour le prix en vigueur mais pour cinq drachmes le médimne, et cela, vous le savez tous, pour avoir pris part à la répartition dans le Pompéion<sup>10</sup> ; et l'an passé, en vue de l'achat de blé pour le peuple, c'est un talent que nous vous avons volontairement donné, mon frère et moi<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Ph. Gauthier, « ΕΞΑΓΩΓΗ ΣΙΤΟΥ : Samothrace, Hippomédon et les Lagides », *Historia. Zeitschrift für Alte Geschichte*, 28, 1979, p. 76-89.

<sup>9</sup> A. Laronde, *Cyrène*, p. 33.

Nous trouvons dans ce passage le verbe ἐπιδίδωμι à deux reprises, ainsi que la mention d'une vente à prix réduit de blé. Même situation et mêmes termes employés dans les décrets honorant Héraclide de Salamine (IG II<sup>2</sup>, 360) :

[. . .] καὶ πρότερον τε ἐπέδωκεν ἐν τῇ σπανοσιταίᾳ : XXX : μεδίμνους πυρῶν : Π : δράχμους πρῶτος τῶν καταπλευσάντων ἐνπόρων· καὶ πάλιν ὅτε αἱ ἐπιδόσεις ἦσαν ἐπέδωκε : XXX : δραχμὰς εἰς σιτωνίαν·

[...] et auparavant il avait volontairement fourni, lors de la disette, trois mille médimnes de blé à un prix de cinq drachmes, étant le premier des marchands à être de retour ; et de nouveau, lorsqu'eurent lieu les contributions volontaires, il fournit volontairement trois mille drachmes en vue de l'achat de blé.

Si ces parallèles rendent l'hypothèse d'une vente à prix réduit séduisante, la non-utilisation du verbe ἐπιδίδωμι ou du substantif correspondant ne peut que nous inviter à la plus grande prudence.

#### LES DESTINATAIRES

Chercher une cohérence dans la liste des destinataires nous semble voué à l'échec : il doit en effet bien y avoir plusieurs logiques à l'œuvre dans cette distribution de blé.

L'hypothèse la plus évidente est celle d'un acte à portée politique : ayant accouru aux devants d'Alexandre en 331, apportant avec eux de riches présents, les Cyrénéens auraient vu dans cette fourniture une occasion supplémentaire d'entrer dans les bonnes grâces du souverain argéade, en conférant une aide non négligeable à ses alliés. Cette théorie, toute séduisante qu'elle est, ne résiste néanmoins pas à une analyse minutieuse. L'ambassade cyrénéenne de 331 eut moins pour but de signifier à Alexandre la soumission de la cité que de s'assurer de leurs bonnes dispositions mutuelles : indépendante depuis 480, Cyrène se contente alors de contracter alliance et amitié avec le roi et ne rentre donc pas dans l'empire<sup>12</sup>. Les avantages à retirer d'une telle distribution « politique » auraient donc été à peu près nuls pour la cité, encore prospère et éloignée des théâtres d'opération. Par ailleurs, on ne peut que constater la grande hétérogénéité des destinataires : si l'on trouve parmi eux un assez grand nombre de cités alliées d'Alexandre – on citera entre autres les cités thessaliennes de Larissa (ligne 8), de Mélibée (ligne 13), d'Oeta (lignes 18 et 41) et d'Atrax (ligne 24), Corinthe (ligne 9), Argos (ligne 7) ou encore Mégare (lignes 14 et 36) –, d'autres entretenaient des relations tendues avec lui : Rhodes (ligne 11) n'entra dans le giron macédonien qu'avec réticence<sup>13</sup>, des mouvements autonomistes agitaient Ambracie (lignes 46 et 47), occupée depuis Philippe II ; d'autres enfin étaient en conflit ouvert avec le

<sup>10</sup> La question de la traduction à donner à l'expression « ἡ καθεστηκυῖα τιμὴ », que nous traduisons ici par « prix en vigueur » a été l'objet de nombreuses discussions. Sur cette question, cf. L. Migeotte, « Le contrôle des prix dans les cités grecques », *Économie antique. Prix et formation des prix dans les économies antiques. Entretien d'archéologie et d'histoire*, éd. J. Andreau et al., Saint-Bertrand-de-Comminges, Musée archéologique départemental, 1997, p. 33-52, qui y voit « le prix établi pour les ventes publiques occasionnelles » et A. Bresson, *La cité marchande*, Bordeaux/Paris, Ausonius/de Boccard [Scripta Antiqua, 2], 2000, chap. IX « Prix officiels et commerce de gros à Athènes », qui préfère y voir le « prix officiel établi par les magistrats athéniens ».

<sup>11</sup> C'est nous qui traduisons, sauf indication contraire.

<sup>12</sup> A. Laronde, *Cyrène*, p. 29 et E. Will, « La Cyrénaïque et les partages successifs de l'Empire d'Alexandre », *Antiquité classique*, 29, 1960, p. 269-290.

roi : les cités crétoises (lignes 27, 33, 54, 58 et 59), Élis (ligne 34) ou encore Sparte. L'absence de cette dernière de la liste était le principal argument des tenants de la thèse politique, mais c'est une absence en trompe-l'œil : Sparte contrôlait l'île de Cythère, citée comme bénéficiaire ligne 48. En effet, depuis le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, l'argienne Cythère était passée sous le contrôle de Sparte, qui y avait établi une garnison et un gouverneur<sup>14</sup>. La présence de Sparte, qui n'avait pas, en 330, conclu la paix avec la Macédoine, prouve donc bien l'indépendance de Cyrène et le caractère spontané de cet envoi.

Néanmoins, la présence indirecte de Sparte apporte aussi un autre élément de réponse : un envoi aux motivations ethniques et religieuses. Des liens très étroits existaient en effet entre Cyrène et Sparte, ce dont témoigne tout particulièrement la tradition relative à la fondation de Cyrène : Théra, sa métropole, était elle-même une colonie spartiate et un Spartiate, Chionis, aurait accompagné Battos, l'*oikeïste* de Cyrène<sup>15</sup>. L'on pourrait développer le même type d'arguments pour un grand nombre des destinataires : ainsi, la Crète, Rhodes et de nombreuses îles de la mer Égée jouèrent un rôle dans la fondation de la cité ou répondirent à l'appel de Battos II lors de la seconde vague de colonisation, vers 575 av. J.-C.<sup>16</sup>. À ces considérations ethniques viennent s'ajouter des considérations religieuses : derrière la présence de Delphes (ligne 30) se lit la dévotion des Cyrénéens pour Apollon Pythien, le dieu archétype de la cité, derrière celles de Tanagra (ligne 32) et d'Élis (ligne 34), leur dévotion pour Zeus-Ammon.

Une troisième lecture est possible, qui demande que l'on ne considère pas les îles de la mer Égée dans un ordre quantitatif, mais dans un ordre géographique : Rhodes, Cos, Astypalaia, Théra, Paros, Cythnos, Céos, Égine, Athènes<sup>17</sup>. Se dessinent alors deux chemins partant de Rhodes (ligne 11) aboutissant non seulement à Athènes, principale bénéficiaire de l'envoi, mais également aux cités de l'Isthme de Corinthe, largement représentées : une route septentrionale passant par Cos (ligne 28), Amorgos, Naxos, Mykonos, Ténos (ligne 15<sup>18</sup> ?) et Céos (ligne 53), une route méridionale passant par Cos (ligne 28), Astypalaia (ligne 47), Théra (ligne 17), Ios, Paros (ligne 29), Kythnos (ligne 25) et Céos (ligne 53)<sup>19</sup>. Cette lecture a le mérite d'éclaircir certains problèmes : le caractère quasi direct de ces routes permet d'expliquer la présence d'îles de faible importance et l'absence des grandes îles égéennes de l'Ouest (Mélos), de l'Est (Naxos) et du Nord (Andros, Lesbos).

<sup>13</sup> Véritable appui pour la flotte perse en mer Égée avant 332, Rhodes négocia avec Alexandre à la suite de sa victoire ; la garnison imposée alors fut expulsée dès 323, preuve de la profonde animosité rhodienne à l'égard du roi.

<sup>14</sup> Hérodote, I, 82, 2 *sq.* ; la domination spartiate durera jusqu'en 195, avec seulement deux intermédiaires de domination athénienne (424-421 et 393-386).

<sup>15</sup> Sur Hérodote, IV, 147-150, F. Chamoux, *Cyrène sous la monarchie des Battiades*, Paris, De Boccard, 1952, p. 85-91 ; sur l'affirmation d'Isocrate selon laquelle Cyrène serait une colonie spartiate, A. Laronde, « Isocrate et Cyrène », *Quaderni di Archeologia della Libia*, 13, 1981, p. 33-39

<sup>16</sup> Sur cette question, voir F. Chamoux, *ibid.*, première partie, chap. IV « La fondation de Cyrène ».

<sup>17</sup> Sur le détail de cette lecture, P. Brun, « La stèle des céréales de Cyrène et le commerce du grain en Égée au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 99, 1993, p. 185-196.

<sup>18</sup> La lecture du nom des habitants de Ténos, longtemps acceptée, est aujourd'hui remise en cause. Sur la lecture de cette ligne 15, voir C. Dobias-Lalou, « Le dialecte grec de Cyrénaïque », *Karthago*, 25, 2000, p. 284, n. 4.

<sup>19</sup> Cette route septentrionale est celle décrite par Eschine, *Lettres*, I et par le *Stadiasmus Maris magni*.

LA SITODELA

Nous voudrions à présent nous pencher plus longuement sur la *sitodeia* qui commença en 330/329 et dont les effets se firent sentir jusqu'en 326/325 au moins, et sur les raisons de cette livraison massive de céréales.

Il faut à notre sens rejeter l'hypothèse d'une habitude ancienne, qui réduirait cette stèle à n'être qu'une simple consignation d'un envoi de la part d'un fournisseur régulier<sup>20</sup>. L'existence même de la stèle, ainsi que sa présence aux côtés des lois sacrées, marque bien le caractère exceptionnel de cette vente : nous n'entendons pas par là que Cyrène n'était pas un exportateur régulier de ses productions frumentaires, mais que cette vente fut inédite par sa nature, par son ampleur et par le nombre de destinataires concernés.

Arrêtons nous un instant sur le sens de *σιτοδεία*, que l'on traduit d'ordinaire par *disette* ; le terme signifie précisément : « manque de grain », sans que l'on puisse savoir si ce manque est la conséquence d'une absence véritable de céréales, les productions de l'année ayant été insuffisantes, ou bien celle d'une pénurie artificiellement créée.

Les témoignages littéraires et épigraphiques déjà mentionnés donnent à voir une Athènes en proie aux pires difficultés pour payer un grain devenu extrêmement cher. On considère en effet que le prix normal pour un médimne de blé se situe entre 5 et 6 drachmes ; or au début des années 320, le blé a vu son prix tripler pour atteindre 16 drachmes le médimne, ce qui ne pouvait manquer de générer des tensions à l'intérieur de la cité :

Démosthène, *Πρὸς Φαίμπιον περὶ ἀντίδοσεως*

20 [...] Σὺ δ' ἐκ τῆς ἐσχατιᾶς νῦν πωλῶν τὰς κριθὰς ὀκτωκαιδεκαδράχμους καὶ τὸν οἶνον δωδεκάδραχμον πλουτεῖς εἰκότως, ἐπειδὴν ποιῆς σίτου μὲν μεδίμνους πλέον ἢ χιλίους, οἴνου δὲ μετρήτας ὑπὲρ ὀκτακοσίους.

Mais toi, en vendant aujourd'hui ce qui vient de ta lointaine propriété, l'orge à dix-huit drachmes et le vin à douze drachmes, tu dois être riche, puisque tu produis plus de mille médimnes de blé et plus de huit cents métrètes de vin !

31 Ποῖ γὰρ τραπέσθαι δεήσει διαμαρτόντα τῆς ὑμετέρας γνώμης, ὅταν οἱ πλούσιοι καὶ μηδὲν ὑμῖν πρόποτε χρήσιμοι γεγενημένοι, πολὺν καὶ σῖτον καὶ οἶνον ποιοῦντες καὶ τοῦτον τριπλασίας τιμῆς ἢ πρότερον διατιθέμενοι, πλεονεκτῶσιν παρ' ὑμῖν;

Car vers qui se tourner, si l'on est déçu de votre jugement, lorsque les gens riches et qui ne vous ont jamais rendu service, eux qui produisent beaucoup de blé et de vin et les vendent trois fois plus cher qu'avant, reçoivent de votre part des avantages ?

Le constat de cette augmentation vertigineuse nous conduit à diverses réflexions : dans l'hypothèse d'un don, rejetée plus haut, ce serait donc pour Cyrène et ses producteurs un manque à gagner de quelques 12 880 000 drachmes, soit 2 147 talents, ce qui est difficilement envisageable, en dépit de la prospérité de la cité ; on évalue par ailleurs les besoins annuels d'Athènes en céréales à 430 000 médimnes : la facture pour la cité passerait donc en l'espace de quelques années de 9 460 000 drachmes (avec un blé à 5 drachmes 3 oboles) à 27 520 000 drachmes (4,58 talents) ; à l'échelle d'un individu, dont la consommation annuelle est estimée à 3,3 médimnes, le budget alloué au blé passerait de 18 drachmes et 1 obole à 52 drachmes 5 oboles, soit quasiment 1 obole par jour. Tous ces

<sup>20</sup> P. Brun, « *La stèle des céréales* », semble plaider pour cette hypothèse, « possibilité trop négligée » selon lui.

chiffres sont à mettre en parallèle avec le salaire moyen d'un Athénien à cette époque<sup>21</sup> ; si des salaires de 2 drachmes ne sont pas rares sur les chantiers d'Éleusis, le *misthos heliastikos* est lui toujours fixé à 3 oboles : l'achat du blé, aliment de base, grèverait donc l'indemnité d'un héliaste d'un tiers.

À quels phénomènes faut-il donc imputer cette disette ? Nous pouvons en énumérer cinq, qui ont l'avantage de ne pas être exclusifs les uns des autres et permettent donc d'éviter une interprétation univoque.

La cause la plus simple et de loin la plus naturelle est bien sûr une succession de mauvaises récoltes en Grèce continentale et dans les îles de la mer Égée : on distingue en effet très nettement sur la carte une « diagonale du vide » allant du Nord-Ouest au Sud-Est (à l'exception de Cythère, nous avons vu plus haut pourquoi) ; on peut donc envisager une vague de sécheresse régionalisée : on remarquera, à l'appui de cette hypothèse, la présence parmi les bénéficiaires de régions d'ordinaire auto-suffisantes, voire exportatrices – l'Argolide (ligne 7), la région de Sicyone (ligne 12), l'Eubée (ligne 21), la Thessalie (lignes 8, 13, 18, 24 et 41), la Béotie (ligne 32) ou l'Élide (ligne 34) – et l'absence des cités grecques d'Ionie. Néanmoins, une telle hypothèse montre rapidement ses limites : elle reviendrait par exemple à supposer que des îles voisines, telles que Paros (ligne 29) et Naxos, absente de la liste, subirent des conditions météorologiques différentes, afin d'expliquer leur différence de traitement ; par ailleurs, une explication strictement climatique s'accommode mal des différences parfois importantes dans la quantité de blé livrées : ainsi, l'île de Cos, pourtant plus vaste et plus peuplée que Théra, doit se contenter de 10 000 médimnes, là où la métropole de Cyrène en obtient une fois et demi plus. Si donc elle est nécessaire, la solution climatique ne saurait être suffisante pour expliquer la disette des années 330-325.

L'autre hypothèse fréquemment avancée est celle de l'influence des campagnes d'Alexandre, hypothèse à trois volets. Tout d'abord, les besoins en approvisionnement de l'armée d'Alexandre, sous la forme de perquisition ou d'achat massif<sup>22</sup>. Cependant, le Macédonien pouvait compter sur les ressources de la riche région asiatique qu'il contrôlait<sup>23</sup> : l'absence des centres majeurs d'Asie mineure dans la liste des bénéficiaires semble attester que la région ne fut pas touchée par la disette. Ensuite, l'inflation. On sait que l'augmentation de la circulation monétaire à l'instigation d'Alexandre eut pour corrélat une poussée inflationniste progressive ; néanmoins, il est peu probable que les effets aient déjà été sensibles en 330/329 : la prise de Suse et du trésor achéménide ne date en effet que de 331. Enfin, l'explosion du phénomène du mercenariat. Tant le camp macédonien que le camp perse firent un usage massif de mercenaires grecs, ce qui eut pour conséquence de réduire la main-d'œuvre disponible pour les travaux agricoles et, de ce fait, la production. Cependant, ce phénomène ne saurait concerner qu'un petit nombre des destinataires présents sur la stèle : la Macédoine et la Thessalie naturellement, mais également la Crète et l'Épire, traditionnels pourvoyeurs de mercenaires. L'impact des campagnes d'Alexandre

<sup>21</sup> Sur l'augmentation des prix et des salaires, cf. W.T. Loomis, *Wages, Welfare Costs, and Inflation in Classical Athens*, Ann Arbor (MI), The University of Michigan Press, 1998.

<sup>22</sup> Sur les besoins de l'armée d'Alexandre, D.W. Engels, *Alexander the Great and the Logistic of the Macedonian Army*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1978, p. 123-126, p. 143-145.

<sup>23</sup> Sur l'utilisation des ressources d'Asie mineure, G. Marasco, « Alessandro Magno e Priene », *Sileno*, 13, 1987, p. 73-77.

était donc minime, pour ne pas dire inexistant, au début des années 320 et ne saurait expliquer cette *sitodeia*.

À ce stade, il nous paraît important d'examiner la situation que connaissait les régions qui fournissaient d'ordinaire la Grèce en céréales : la région du Pont, l'Italie méridionale, la Sicile et l'Égypte.

La situation dans la région du Pont se trouvait, en 330 av. J-C., nettement dégradée. Les Spartokides du Bosphore Cimmérien entretenaient des rapports optimaux avec Athènes jusqu'en 344/343 et l'accession au trône de Pairisadès I<sup>er</sup>, qui mit fin aux exemptions de taxe pour les produits exportés<sup>24</sup> ; par ailleurs, la Thrace était victime d'une instabilité récurrente : les conflits ouverts (guerre entre Antipatros et le stratège rebelle Mnémon ; conflit entre Zopirion, le gouverneur macédonien, et Olbia du Pont) ou les préparatifs de guerre du tyran d'Héraclée du Pont, Dionysios, rendaient difficile l'exportation du blé vers la Grèce en général et Athènes en particulier. Le transport lui-même n'était pas sûr : les pirates écumaient la route des Détroits, les Macédoniens prenaient en otage des navires de marchandises pour faire fléchir leurs opposants<sup>25</sup>.

La présence parmi les bénéficiaires de régions ayant des rapports étroits avec l'Italie méridionale, telles l'Épire, l'Acarnanie, l'Élide, Ambracie ou Leucade, donnent à penser que la situation n'était guère plus florissante dans cette partie de la Grande Grèce : les campagnes du Molosse, de 334 à 331, marquées par la conquête de Siponte et sa destruction, portèrent un grave coup à sa prospérité agricole et firent naître chez ces populations un fort ressentiment à l'égard de l'Épire notamment. Tout comme l'Égée, l'Adriatique était infestée de pirates tyrrhéniens et ancistes, à tel point qu'Alexandre envoya une ambassade aux Romains pour solliciter leur intervention et qu'Athènes vota un décret pour l'installation d'une colonie sur l'Adriatique afin de sécuriser les routes maritimes<sup>26</sup>.

La situation des deux dernières régions est toute autre : on constate en effet en Sicile, dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, un net accroissement de la production, du fait de la conjugaison de différents facteurs (longue période de paix, colonisation intense, repeuplement à l'initiative du Corinthien Timoléon) ; l'Égypte, quant à elle, demeure un véritable grenier à blé. Comment dès lors expliquer cette pénurie ?

C'est bien du côté de l'Égypte qu'il faut se tourner pour trouver des éléments de réponse. L'action de Cléomène de Naucratis, alors chargé par Alexandre de l'administration de l'Égypte, est extrêmement discutée<sup>27</sup> : si les auteurs antiques ne sont sans doute pas objectifs à son sujet, pour la raison qu'ils eurent à pâtir de ses mesures, l'on s'accorde à dire que ces dernières contribuèrent à l'augmentation des cours du blé.

Aussi le ps.-Aristote écrit-il, au livre II de l'*Économique* :

33a. Κλεομένης Ἀλεξανδρεὺς Αἰγύπτου σατραπεύων, λιμοῦ γενομένου ἐν μὲν τοῖς ἄλλοις τόποις σφόδρα, ἐν Αἰγύπτῳ δὲ μετρίως, ἀπέκλεισε τὴν ἐξαγωγὴν τοῦ σίτου.

<sup>24</sup> Ces exemptions de taxes furent de nouveau en vigueur à partir de 327.

<sup>25</sup> Ainsi, en 332, les Macédoniens détournèrent vers Ténédos tous les navires marchands en provenance du Pont ; il fallut l'envoi par Athènes de 100 trirèmes pour qu'ils soient libérés (Démosthène, XVII, 20).

<sup>26</sup> Sur l'ambassade envoyée par Alexandre, voir Strabon, V, 3, 5. Sur le décret athénien (*IG II<sup>2</sup>*, 1629), on consultera en dernier lieu l'édition commentée de P.J. Rhodes, R. Osborne, *Greek Historical Inscriptions*, n° 100.

<sup>27</sup> Sur Cléomène de Naucratis voir en dernier lieu, G. Le Rider, « Cléomène de Naucratis », *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 121, 1997, p. 71-93 (repris dans *Études d'histoire économique et monétaire. Écrits 1958-1998*, éd. E. Papaefthymiou, F. de Callatay, F. Queyrel, Athènes, Société hellénique de numismatique, 1999, p. 1135-1157).

Cléomène d'Alexandrie, satrape d'Égypte, comme une famine frappait sévèrement les autres pays, mais modérément l'Égypte, interdit l'exportation du blé.

33e. Τοῦ τε σίτου πωλουμένου ἐν τῇ χώρᾳ δεκαδράχμου, καλέσας τοὺς ἐργαζομένους ἠρώτησε πῶς βούλονται αὐτῷ ἐργάζεσθαι· οἱ δ' ἔφασαν ἐλλάττονος ἢ ὅσου ἂν τοῖς ἐμπόροις ἐπώλουν. Ὁ δ' ἐκείνους μὲν ἐκέλευσεν αὐτῷ παραδιδόναι ὅσουπερ ἐπώλουν τοῖς ἄλλοις, αὐτὸς δὲ τάξας τριάκοντα καὶ δύο δραχμὰς τοῦ σίτου τιμὴν οὕτως ἐπώλει.

Comme le blé se vendait dans le pays au prix de dix drachmes, il demanda aux négociants, qu'il avait convoqués, à quel prix ils souhaitaient commercer avec lui ; ils lui dirent un prix inférieur à celui auquel ils auraient vendu aux exportateurs. Mais il leur enjoignit de lui livrer au prix auquel ils auraient vendu aux autres et ensuite, fixant lui-même le prix du blé à trente-deux drachmes, il le vendit à ce prix.

L'action de Cléomène, à en croire ces lignes, est donc double : d'un côté, augmentation des stocks entraînant une raréfaction du produit et donc l'augmentation mécanique de son prix ; de l'autre, achat massif aux producteurs égyptiens qui lui confère une situation de monopole et la possibilité d'augmenter à sa guise les prix (de les tripler en l'occurrence). Par ailleurs, il apparaît, à la lecture d'un des plaidoyers de Démosthène, le *Contre Dionysodoros*, que Cléomène disposait d'un véritable réseau dans les principales îles de la mer Égée ainsi qu'à Athènes qui lui permettait de gérer au mieux les flux de céréales et de dérouter les bateaux vers les marchés où les cours étaient les plus hauts<sup>28</sup>. Aussi, que l'on considère que ces mesures furent prises afin de protéger les producteurs égyptiens, ce qui conduirait à réhabiliter Cléomène, ou par pur appât du gain, il n'en reste pas moins qu'elles mirent les gros importateurs de blé comme Athènes dans une position très inconfortable financièrement<sup>29</sup>.

La « stèle des céréales » de Cyrène a donc au moins deux mérites : le premier, celui de nous apporter une preuve supplémentaire de la richesse de Cyrène et du rayonnement qu'elle pouvait avoir à la toute fin de l'époque classique ; le second, c'est, du fait même qu'elle suscite plus de questions qu'elle n'apporte de réponses, de nous inviter à une réflexion globale sur les enjeux politiques et économiques de la question du ravitaillement à l'échelle de la Grèce.

<sup>28</sup> Démosthène, *Contre Dionysodoros* (LVI), 7-10.

<sup>29</sup> G. Marasco, *Economia e storia*, Viterbo, Università degli studi della Tuscia, 1992, p. 53 *sq.*, s'efforce de réhabiliter Cléomène de Naucratis, sans véritablement convaincre.

ANNEXE

LA « STÈLE DES CÉRÉALES » DE CYRÈNE

Bloc de marbre blanc divisé en deux fragments jointifs, retrouvé en 1922 dans le *Frigidarium* des petits thermes, où il était en remploi, conservé au Musée de Cyrène.

Dimensions de la face portant l'inscription (en m.) : hauteur, 1,33 ; largeur : 0,39 ; épaisseur : 0,375 ; hauteur des lettres (en cm.) : 1,2-1,4.

Un trait sépare les lignes 21 et 22, 23 et 24, 36 et 37, 38 et 39, 40 et 41, 42 et 43 (mais non entre les lignes 55 et 56, et 57 et 58), signifiant ainsi que deux lignes successives correspondent à une même entrée.

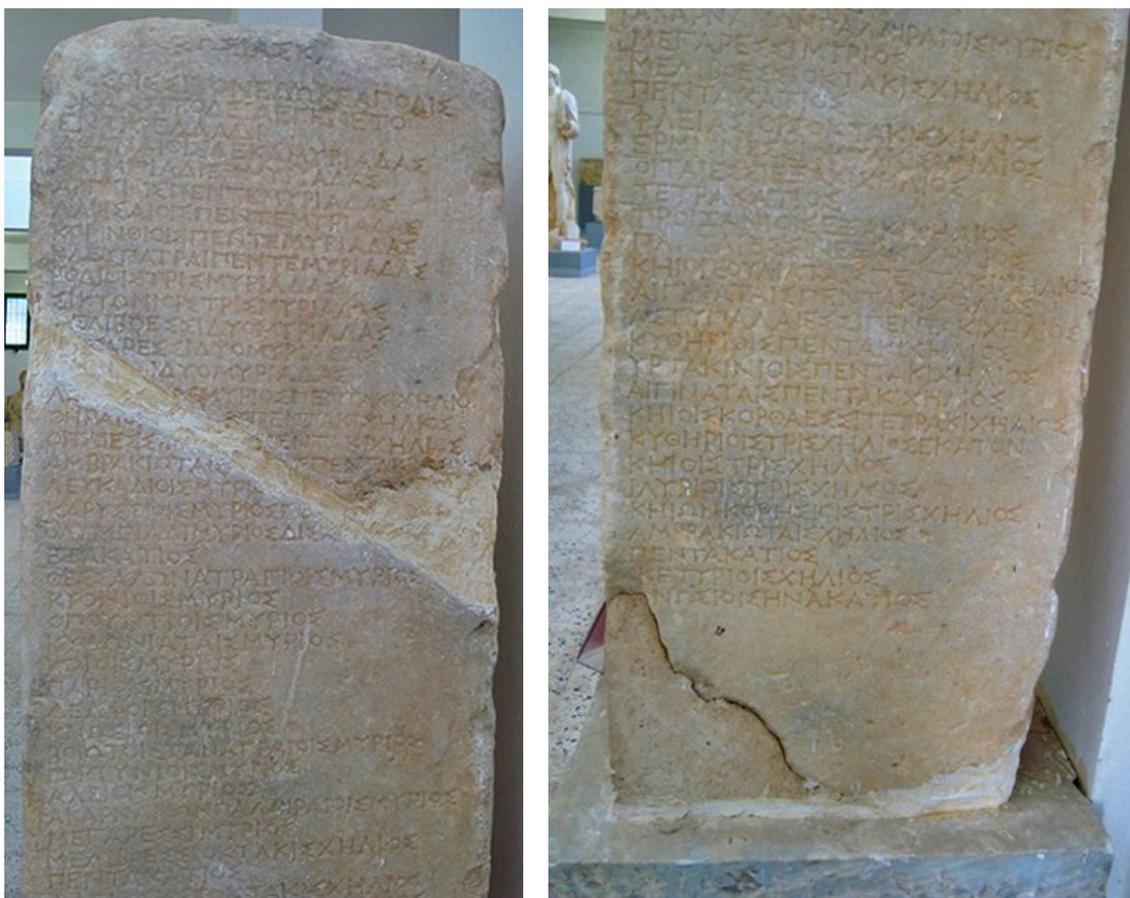
SEG, IX, 2 ; S. Ferri, *Alcune iscrizioni*, 5 ; G. Oliverio, *Documenti*, II, 1 ; Tod, *GHI*, II, 196 ; A. Laronde, *Cyrène*, p. 30-33 ; P.J. Rhodes, R. Osborne, *GHI* 96.

B.M. Kingsley, *ZPE*, 66 (1986), 165-177 ; P. Garnsey, *Famine and Food Supply*, 158-162 ; P. Brun, *ZPE*, 99 (1993), 185-196 ; P. Horden, N. Purcell, *The Corrupting Sea*, p. 59-74 ; G. Marasco, *Economia e storia*, p. 9-101

[ιαρε]ὺς Σωσίας Κα[λλιὰ]δα. [ῶ]σσοις σῖτον ἔδωκε ἅ πόλις, ὄκα ἅ σιτοδεία ἐγένετο ἐν τῷ Ἑλλάδι·	Prêtre Sosias, fils de Kalliadas. ceux à qui la cité a livré du grain lorsque la disette eut lieu en Grèce :
05 Ἀθαναίους δέκα μυριάδας, Ὀλυμπιάδι ἕξ μυριάδας, Ἀργεῖους πέντε μυριάδας, Λαρισαίους πέντε μυριάδας, Κορινθίους πέντε μυριάδας,	aux Athéniens, 100 000 médimnes à Olympias, 60 000 médimnes aux Argiens, 50 000 médimnes aux Larisséens, 50 000 médimnes aux Corinthiens, 50 000 médimnes
10 Κλευπάτραι πέντε μυριάδας, Ῥοδίους τρις μυριάδας, Σικωνίους τρις μυριάδας Μελιβοέσσι δύο μυριάδας [Με]γαρέσσι δύο μυριάδας	à Cléopâtre, 50 000 médimnes aux Rhodiens, 30 000 médimnes aux Sicyoniens, 30 000 médimnes aux Méliboéens, 20 000 médimnes aux Mégariens, 20 000 médimnes
15 Τε[. . .]σι δύο μυριάδας, Λε[. . . .]ις μυρίος πεντακιηλῖος, Θηραῖους μ[υ]ρίος πεντακιηλῖος, Οἰταιέσσι μ[υ]ρίος πεντακιηλῖος, Ἀμβρακιώταις μ[υ]ρίος πεντακιηλῖος[ς],	aux Te[], 20 000 médimnes aux Le[], 15 000 médimnes aux Théréens, 15 000 médimnes aux Oetéens, 15 000 médimnes aux Ambraciotes, 15 000 médimnes
20 Λευκαδῖους μύριος [πεν]τακ[ι]ηλῖος[ς], Καρυστῖους μύριος πε[ν]τακιηλῖος[ς], ----- Ὀλυμπιάδι μύριος δισχηλῖος[ς] ἕξακατίος, ----- Θεσσαλῶν Ἀτραγῖους μύριος,	aux Leucadiens, 15 000 médimnes aux Carystiens, 15 000 médimnes à Olympias, 12 600 médimnes aux Atragiens de Thessalie, 10 000 médimnes
25 Κυθνῖους μύριος, Ὀπουντίους μύριος,	aux Cythniens, 10 000 médimnes aux Opuntiens, 10 000 médimnes

Κυδωνιάταις μυρίος,	aux Kydoniates, 10 000 médimnes
Κώϊοις μυρίος,	aux habitants de Cos, 10 000 médimnes
Παρίοις μυρίος,	aux Pariens, 10 000 médimnes
30 Δελφοῖς μυρίος,	aux Delphiens, 10 000 médimnes
Κνωσίοις μυρίος	aux Cnossiens, 10 000 médimnes
Βοιωτοῖς Ταναγραίοις μυρίος,	aux Béotiens de Tanagra, 10 000 médimnes
Γορτυνίοις μυρίος,	aux Gortyniens, 10 000 médimnes
Ἀλείοις μυρίος,	aux Éléens, 10 000 médimnes
35 Ἀκαρνάνων Παλαιραίοις μυρίος,	aux Palairiens d'Acarnanie, 10 000 médimnes
Μεγαρέσσι μυρίος,	aux Mégariens, 10 000 médimnes
-----	
Μελιβοέσσι ὀκτακισηλίος	aux Méliboéens, 8 500 médimnes
πεντακατίος,	
-----	
Φλειασίοις ὀκτακισηλίος,	aux Phlioniens, 8 000 médimnes
40 Ἑρμιονέσσι [ὀκτ]ακισηλίος,	aux habitants d'Hermionè, 8 000 médimnes
-----	
Οἰταιέσσι ἑξακισηλίος	aux Oetéens, 6 400 médimnes
τετρακατίος,	
-----	
Τροιζανίοις ἑξακισηλίος,	aux Trézéniens, 6 000 médimnes
Πλαταιέσσι ἑξακισηλίος	aux Platéens, 6 000 médimnes
45 Κηῖοις Οὐλιάταις πεντακισηλίος,	aux Iouliates de Céos, 5 000 médimnes
Αἰγινάταις πεντακισηλίος,	aux Éginètes, 5 000 médimnes
Ἀστυπαλαίεσσι πεντακισηλίος,	aux Astypaléens, 5 000 médimnes
Κυθηρίοις πεντακισηλίος,	aux Cythériens, 5 000 médimnes
Ἵρτακινίοις πεντακισηλίος,	aux Hyrtaciniens, 5 000 médimnes
50 Αἰγινάταις πεντακισηλίος,	aux Éginètes, 5 000 médimnes
Κηῖοις Κορθαέσσι τετρακισηλίος,	aux Carthaéens de Céos, 4 000 médimnes
Κυθηρίοις τρισηλίος ἑκατόν,	aux Cythériens, 3 100 médimnes
Κηῖοις τρισηλίος	aux habitants de Céos, 3 000 médimnes
Ἰλυρίοις τρισηλίος,	aux Élyriens, 3 000 médimnes
55 Κηῖων Κορησίοις τρισηλίος,	aux Coréssiens de Céos, 3 000 médimnes
Ἀμβρακιώταις χηλίος	aux Ambraciotes, 1 500 médimnes
πεντακατίος,	
[Ι]κετυρίοις χηλίος,	aux Ikétyriens, 1 000 médimnes
[Κ]νωσίοις ἡνακατίος.	aux Cnossiens, 900 médimnes

L.1, [ιαρέ]ως Σωσία Σκαμω[νίδ]α Ferri ; [ιαρ]εὺς Σωσίας Κα[λλιὰδ]α Laronde. L.2, [πό]σοις Ferri ; [πό]σοις Oliverio ; [ὄ]σσοις Dobias. L.5, Ἀθ[α]ναίοις Ferri ; Ἀθαναίοις Oliverio. L.6, Ὀ[λ]υμ[π]ιάδι Ferri ; Ὀλυμπιάδι Oliverio. L.13, [Μ]ελιβοέσσι Ferri Laronde ; Μελιβοέσσι Oliverio. L.14, ..παρεσσι Ferri ; [Μ]εγαρέσσι Oliverio ; [Με]γαρέσσι Oliverio. L.15, ...<sup>σ</sup>... Ferri ; [Φωκέσσι] Wilamowitz ; [Τ]ηνέσσι Oliverio. L.16, Λε..<sup>σ</sup>...ς Ferri ; Λεσ[βοῖοι]ς Oliverio. L.17, μ[υ]ρίος Oliverio ; [μυρίο]ς Laronde. L.18, μυ[ρίο]ς Oliverio ; μυρ[ίος] Laronde. L.19, μ[υρί]ος Oliverio ; μ[υρί]ος Laronde. L.22, δισηλ[ίος] Oliverio ; δισηλ[ίος] Laronde. L.58 [Ι]κετυρίοις Ferri, SEG, Laronde ; [Ι]<λ>υριοῖς Wilamowitz ; [Ε]λυρίοις Zebelev ; [Α?]κετυρίοις Oliverio.



Photographies de la Stèle des céréales.  
Clichés C. Dobias-Lalou (Mission Archéologique Française en Libye)

BIBLIOGRAPHIE CONCERNANT LE LEMME DE L'INSCRIPTION

- BRUN, P., « La stèle des céréales de Cyrène et le commerce du grain en Égée au IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 99, 1993, p. 185-196.
- FERRI, S., « Alcune iscrizioni di Cirene », *Abhandlungen der Preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1925 (= *Einzelausgabe, Phil. Hist. Kl.*, 5), Berlin, 1926, n° 5.
- GARNSEY, P., *Famine and Food Supply in the Graeco-Roman world: Responses to Risk and Crisis*, Cambridge, Cambridge UP, 1988, p. 158-162.
- HORDEN, P., PURCELL, N., *The Corrupting Sea: A Study of Mediterranean History*, Oxford, Blackwell, 2000, p. 59-74.
- KINGSLEY, B.M. « Harpalos in the Megarid (333-331 BC) and the Grain Shipment from Cyrene », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 66, 1986, p. 165-177.
- LARONDE, A., *Cyrène et la Libye hellénistique : « Libykai historiai » de l'époque républicaine au principat d'Auguste*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, p. 30-33.
- MARASCO, G., *Economia e storia*, Viterbo, Università degli studi della Tuscia, 1992, p. 9-101.
- OLIVERIO, G., *Documenti antichi dell'Africa italiana*, vol. II, Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1933, n°1.
- TOD, M.N., *A Selection of Greek Historical Inscriptions*, vol. II, Oxford, Clarendon Press, 1950, n° 196.